

Communiqué du Conseil d'Etat

13 avril 2016

La version Internet fait foi

Sommaire

Genève.....	4
Modification de la composition du Conseil supérieur de la magistrature.....	4
SIG : approbation des états financiers consolidés et du rapport de gestion 2015	4
Nouvelle réglementation concernant les patrouilleurs et patrouilleuses scolaires	5
Agenda des invitations à la presse	6

Modification de la composition du Conseil supérieur de la magistrature

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil deux projets de modification de la [loi sur l'organisation judiciaire \(LOJ\)](#).

L'article 17 de la LOJ fixe la composition du [Conseil supérieur de la magistrature \(CSM\)](#), qui compte actuellement onze membres. Cette autorité assure la surveillance des magistrats du pouvoir judiciaire, prononçant si nécessaire des sanctions disciplinaires. Il a aussi pour tâche d'évaluer les compétences des candidats à un poste de magistrat et de formuler des préavis.

L'article 126 de la [constitution genevoise](#) a réduit cette composition à une fourchette allant de sept à neuf membres, permettant néanmoins, à titre transitoire, de procéder selon l'ancienne législation au premier renouvellement du CSM, qui a eu lieu en 2013. Les charges des membres arrivant à terme à fin août 2016, il convient de modifier la LOJ pour la rendre conforme à l'article 126 de la constitution genevoise, en réduisant le nombre de membres du CSM et en assurant que seule une part minoritaire de ceux-ci soient issus du pouvoir judiciaire.

Dans ce contexte, le premier projet de loi proposé au Grand Conseil régleme tout le mécanisme de composition du CSM, pour ses membres et ses suppléants. Il profite d'apporter quelques modifications complémentaires d'ordre technique. Le second projet de loi doit permettre au Grand Conseil de débattre sereinement du projet principal, sans avoir à craindre un blocage du CSM, qui risquerait d'intervenir si le parlement ne parvenait pas à terminer ses travaux avant fin août 2016. Ce second projet introduit simplement une disposition transitoire permettant aux membres actuels du CSM d'assurer provisoirement la continuité des tâches jusqu'à l'adoption du projet principal.

*Pour toute information complémentaire : M. Christophe Marguerat, directeur juridique, DSE,
☎ 022 327 92 09.*

SIG : approbation des états financiers consolidés et du rapport de gestion 2015

Le Conseil d'Etat a adopté deux projets de loi approuvant les états financiers consolidés et le rapport de gestion des Services industriels de Genève (SIG) pour l'exercice 2015.

Les SIG ont réalisé en 2015 une performance opérationnelle leur permettant d'atteindre un résultat de gestion de 70 millions de francs, en augmentation de 21 millions de francs par rapport à 2014.

Malgré une hausse notoire de 121 millions de francs entre 2014 et 2015, le résultat net consolidé des SIG pour l'année écoulée est resté négatif à -40 millions de francs. Cette perte s'explique essentiellement par la mise en équivalence d'EOS Holding (-55 millions de francs), elle-même impactée par les résultats

défavorables d'Alpiq, ainsi que par des corrections de valeurs d'actifs (-69 millions de francs). Ces dépréciations sont principalement dues à la baisse continue des prix du marché de l'électricité ainsi qu'au retard pris dans la commercialisation de la fibre optique.

Conformément aux missions qui lui sont confiées par la [loi sur l'organisation des Services industriels de Genève](#), l'entreprise a assuré ses prestations en matière de fourniture d'eau, de gaz, d'électricité, d'énergie thermique, de traitement des déchets ainsi que d'évacuation et de traitement des eaux usées. En 2015, 202 millions de francs ont été consacrés aux investissements sur les ouvrages et réseaux du canton afin de garantir des prestations fiables et de qualité.

L'engagement des SIG en faveur de la transition énergétique s'est poursuivi. Soutenant les efforts des entreprises et de la population genevoise pour réduire leur consommation d'énergie et les émissions de CO₂, le programme [Eco21](#) a permis d'économiser 110 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 36'660 ménages, depuis son lancement en 2007, dont 19 GWh en 2015. Grâce aux travaux réalisés sur le barrage de Chancy-Pougny permettant de certifier sa production « naturemade star », les SIG ont amélioré leur offre en matière d'énergie renouvelable. La phase de prospection du programme [Géothermie 2020](#) s'est poursuivie à travers une vaste campagne menée sur l'ensemble du territoire cantonal et dans certaines communes vaudoises.

Enfin, l'année 2015 a été marquée par la signature d'une convention d'objectifs avec les SIG. Visant à renforcer la gouvernance de l'entreprise, cette convention doit permettre aux SIG de poursuivre ses tâches au service de la collectivité dans un cadre stable et transparent.

L'organe de révision des SIG a recommandé d'approuver les comptes annuels sans réserve et son Conseil d'administration a approuvé le rapport de gestion.

Pour toute information complémentaire : M. Michel Balestra, président du conseil d'administration, par l'intermédiaire de Mme Isabelle Dupont Zamperini, SIG, ☎ 079 759 12 08.

Nouvelle réglementation concernant les patrouilleurs et patrouilleuses scolaires

Le Conseil d'Etat a adopté une modification du règlement concernant les patrouilleurs et patrouilleuses scolaires afin de permettre au département de la sécurité et de l'économie d'autoriser, à titre exceptionnel, les communes qui rencontrent des difficultés momentanées en matière de recrutement ou de gestion, de mandater une entreprise de sécurité.

Les personnes affectées à cette tâche devront être agréées par le département et soumises aux mêmes obligations que les patrouilleurs et patrouilleuses engagés par les communes. Les autorisations seront délivrées pour une durée d'une année, renouvelable sur présentation de justificatifs.

D'entente avec l'Association des communes genevoises, le Conseil d'Etat estime que le recours à des entreprises de sécurité doit rester l'exception, compte tenu du rôle social joué par les patrouilleurs et patrouilleuses scolaires et du fait que leur travail est vecteur d'intégration pour les personnes qui l'effectuent.

Pour toute information complémentaire : M. Nicolas Bolle, secrétaire général adjoint, DSE, ☎ 022 327 92 11.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

DATE	SUJET	LIEU	DPT	CONTACT
14 avril 17h00	Table ronde : quelles nouvelles priorités pour le vélo à Genève ?	Café-restaurant du parc des Bastions 1, promenade des Bastions	DETA	Juila Portier ☎ 022 546 78 67
15 avril 11h00	L'office cantonal de la détention déploie ses projets à long terme. Bilan 2015 et perspectives	Secrétariat général du DSE 7, place de la Taconnerie	DSE	Laurent Forestier ☎ 022 327 94 12 ou 079 240 83 67